

DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES

Convocation 15/11/2001
Date d'Affichage 20/12/2001

REÇU LE
21. DEC. 2001

SOUS PREFECTURE
MONTARGIS

L'an deux mille un, le mardi dix huit décembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des 4 Vallées dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de FERRIERES, sous la présidence de Monsieur René ALAUX.

Présents : MM. BOUCHENY, MERY, PARANT, DELION, RIGAULT, NERAUD, CHARNAY, ALAUX, JACOB, GRISARD, LELOUP, DURAND, LE PETIT, FEIGEAN, TAFFOUREAU, LAFAYE, DELAVEAU, LELIEVRE, THOMAS, PIGET. Mmes VIOLAS, LEROY, MASSON, MAROTTE, PONTLEVE, WINZEMBURG.

Absents Représentés : M. PICHON représenté par M. RICHARD et M. PETIT représenté par Mme GOURLAIN.

Absents Excusés : MM. DUVERT, BASCHET, ARBEL, BAUDUIN, COURAL, BESNARD.

Madame LEROY est élue Secrétaire de séance.

OBJET

- - -

AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL PROTOCOLE D'ACCORD

Conformément à la loi N° 2001-2 du 3 Janvier 2001 et des décrets N° 2000-815 du 25 Août 2000 et 2001-623 du 12 Juillet 2001 relatifs à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail, un Protocole d'accord dont copie est annexée à la présente délibération, a été élaboré, en concertation avec les Agents.

Il a été transmis pour avis au Comité Technique Paritaire.

Ce dernier est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté, et sera rendu effectif au 1^{er} Janvier 2002.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, unanime**

ACCEPTE le protocole d'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail, tel qu'il a été défini.

DIT que ses modalités seront rendues effectives à compter du 1^{er} Janvier 2002.

Acte exécutoire.
Transmis à la Sous – Préfecture
le



Pour extrait conforme,
Le Président,

R. ALAUX

re de Membres
exercice : 34
sents : 26
présentés : 02
sents : 05

ance